

ARRONDISSEMENT  
DE SARCELLES

COMMUNE DE MONTMORENCY

N° 13

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**OBJET :**

Attribution d'une subvention  
exceptionnelle à  
l'association du Jardin des  
Sources (AJS)

Séance ordinaire du 8 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 8 décembre à 20 heures

Le nombre des Conseillers  
Municipaux en exercice est de 35

Le Conseil Municipal de la Commune de MONTMORENCY, légalement convoqué le 2 décembre 2022, s'est réuni à la Salle des Fêtes, 3, avenue Foch, sous la présidence de M. THORY, Maire.

**Présents :**

M.PEGARD, Mme SOUMAT, M. BRIANCHON, Mme NOACHOVITCH, M. SAURAY, M. DAUX, M. DALOYAU, Mme DAUBELCOUR, M. GUIRAUDET, Mme QUIRET (arrivée à 20h07), M. GALLIMIDI, Mme BERRA, Mme CHARBONNIER, M. CUSMANO, Mme ANGELO (arrivée à 20h06), M. GELLER, Mme DUHALDE, M. TAYBI, M. AVEAUX, M. WISS, Mme BODILSEN, Mme BOEHM, Mme PHILIPPON, M. ESKENAZI, Mme CHENET, M. BOUTRON (arrivé à 20h04), Mme BONNET, M. ZUILI, M. DUCHÊNE.

Transmise en S/Préfecture de Sarcelles  
le : 19 DEC. 2022

Publiée le : 29 DEC. 2022

Certifiée exécutoire par le Maire,  
Montmorency le 29 DEC. 2022

Pour le Maire et  
Le D.G.A.S.  
Anne-Marie SORRE



**Absents excusés :**

M. ARNOULT .....Procuration à M. DALOYAU  
Mme HAGEGE-RADUTA, .....Procuration à Mme BERRA  
Mme GROSJEAN .....Procuration à Mme SOUMAT  
Mme DARROUX.....Procuration à M. le Maire

**Absent**

M. RAUMEL

**Secrétaire de séance :**

Mme CHENET

« Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire. Il peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de Ville, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :  
- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;  
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2022

## **DELIBERATION N°13**

### **OBJET: ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DU JARDIN DES SOURCES (AJS)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la demande formulée par l'association DU JARDIN DES SOURCES (AJS) le 22 novembre 2022 sollicitant une aide financière pour lui permettre d'exploiter des jardins partagés (plantation, culture et entretien) répartis en 6 zones pour une surface de 710 m<sup>2</sup> du Jardin des Sources de Montmorency,

Considérant l'examen de la demande de subvention exceptionnelle présentée par l'association,

Considérant que les activités conduites par l'association DU JARDIN DES SOURCES (AJS) ont d'intérêt local,

Vu l'avis favorable de la Commission du Cadre de vie, de l'urbanisme, des infrastructures, des transports et de l'environnement du 24 novembre 2022,

Vu la note de présentation et sur rapport de M. le Maire,

#### **Après en avoir délibéré,**

CONSIDERANT que :

Emilie ANGELO,  
Anthony DALOYAU  
Stéphane PEGARD,  
Annie QUIRET,  
membres du Conseil d'Administration de l'Association du Jardin des Sources, ne prennent pas part au vote,

#### **Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 1.000 € à l'association,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette subvention exceptionnelle,

IMPUTE la dépense correspondante sur le budget en cours.

CLOS ET DELIBERE EN SEANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

**Martine CHENET**  
Secrétaire de séance

**Maxime THORY**  
Maire de Montmorency



